



Ville de
Rixheim

28, rue Zuber - B.P.7
68170 RIXHEIM CEDEX

Tél. : 03 89 64 25 34
Fax : 03 89 44 04 07
www.rixheim.fr

Service juridique
service.paaj@rixheim.fr

ARRÊTÉ

Fermeture du sentier du Sonnenpfad

162 / JUR / 2025

Le Maire de la ville de RIXHEIM,

- Vu** les articles L.2542-1 et suivants du code général des collectivités territoriales ;
- Vu** l'article L.161-3 du code rural et de la pêche maritime ;
- Considérant** la chute d'un arbre survenue le 14 mai 2025 sur une propriété jouxtant le sentier du Sonnenpfad ;
- Considérant** que cette chute a donné lieu à l'intervention des sapeurs-pompiers ;
- Considérant** que d'autres arbres menacent de tomber créant ainsi un risque pour la sécurité des usagers du sentier du Sonnenpfad ;

ARRETE

- Article 1 :** Au regard du risque de chute d'arbres sur le sentier du Sonnenpfad, ce dernier est interdit à la circulation dans la portion située entre la rue des pêcheurs et la rue du Jura.
- Article 2 :** Cette interdiction sera levée dès que le risque sera supprimé.
- Article 3 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Strasbourg ou par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Fait à RIXHEIM, le 15 mai 2025

Le Maire,

Rachel BAECHTEL



Mis en ligne sur le site internet de la
ville de Rixheim le :

15 MAI 2025